

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire sur convocation du 18/06/2019
-- MARDI 25 JUIN 2019 – 19 HEURES --

Présents : M. MARCHI Jean-Claude, Maire

Mmes DA COSTA Evelyne, FICHELE Sandrine, GOUDARD Angélique, PULLARA Marie-Laure, et MM. BARXIAS-CASTIES Antoine, ELIEZ Jacques, HARLINGUE Jacky et KENNEDY Darren

Absents excusés : M. BOSC Alain, DANA Jean-Paul (procuration à Mme FICHELE), DUHAN Fabien (procuration à M. MARCHI), LACOTTE Sylvie (procuration à ELIEZ Jacques), Mme PASQUIER Lucie (procuration à Mme DA COSTA), et PLAZA Floréal

Secrétaire de séance : M. ELIEZ Jacques

M. MARCHI souhaite modifier l'ordre du jour en ajoutant les trois points suivants :

- Numérotation de la Rue de la Fontaine,
- Aménagement terrains derrière l'école,
- Représentativité Com. Com. Avant Monts,

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents.

Approbation du PV du 16/05/2019 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16/05/2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Acquisition foncière : Voie de Contournement :

M. le Maire rappelle le projet de création de la voie d'évitement au sud du village. Le découpage des emprises de terrain a été effectué par le géomètre pour une superficie totale de 3462m² et les nouveaux numéros attribués par les services du cadastre de Béziers. Il propose donc de poursuivre cette opération avec l'achat du foncier et rappelle les promesses de vente signées avec les propriétaires au prix de 3.50€/m². Le total des acquisitions hors frais de notaire est donc de 12 117€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Convention d'occupation du domaine public « le Café Co. » :

M. le Maire fait part au Conseil de l'arrivée à terme de la convention d'occupation de la Place du 14 Juillet par « le Café Co. ». Il propose de la renouveler aux mêmes conditions pour une durée de 1an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Changement du portail au Stade d'Autignac et pose d'un système anti moto et PMR :

M. le Maire fait part au Conseil de la nécessité de changer le portail du stade et présente 2 devis. Il propose de retenir la proposition d'EURL SERRURERIE DU ROUSSILLON pour un montant de 1 450.00 € HT. Il propose également d'installer une barrière sélective galvanisée pour un montant de 970.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Antenne téléphone :

M. MARCHI présente le projet d'implantation d'une antenne destinée à améliorer la qualité du réseau mobile sur la commune. L'emplacement choisi est celui du chemin de la Bastide à 270 mètres de la propriété la plus proche. La hauteur de l'antenne est de 30 mètres et son installation devra être précédée d'une déclaration préalable en Mairie.

Certains conseillers bien qu'en accord avec l'utilité de cet aménagement regrettent le choix géographique de l'emplacement. En effet, ils déplorent la pollution visuelle engendrée de ce côté du village préservé.

M. MARCHI rappelle l'intérêt sécuritaire pour les personnes isolées et à mobilité réduite. Il précise également que l'obtention de l'autorisation d'urbanisme sera soumise à l'obligation d'un aménagement paysager arboré pour atténuer l'aspect visuel de la construction.

Le Conseil Municipal par 3 voix CONTRE (Mmes GOUDARD, PULLARA et M. BARXIAS-CASTIES), 3 ABSTENTIONS (Mme FICHELE, MM. KENNEDY et DANA) et 7 voix POUR approuve à la majorité des membres présents.

Numérotation Rue de la Fontaine :

Mme DA COSTA propose d'attribuer le numéro 1TER RUE DE LA FONTAINE à la maison cadastrée E322 qui possède une double entrée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Aménagement des terrains derrière l'école :

M. MARCHI présente l'avant-projet dressé par le Cabinet Artelia concernant l'aménagement du terrain derrière l'école. Ce projet a été dressé en concertation avec les parents d'élèves et les enseignantes afin de répondre au mieux aux attentes des enfants pour un montant de 41 600.00 € HT.

Il propose de déposer une demande de subvention auprès de nos partenaires publics pour obtenir le montant le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal par 1 ABSTENTION (M. BARXIAS-CASTIES) approuve à la majorité des membres présents.

Représentativité Communauté de Communes les Avant Monts :

La Communauté de Communes les Avant monts propose de redéfinir la répartition des délégués par commune en retirant 1 délégué aux plus grosses communes pour l'attribuer aux communes de milieu de strate. Le nombre total de délégué communautaires passeraient de 45 à 47. Ce changement serait effectif pour le prochain mandat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Questions Diverses :

- Circulation routière dans le village à étudier,
- Travaux Rue du Stade : Les travaux de voirie devraient se dérouler de fin août à octobre,
- 2 contrats d'électricité ont été conclus pour les festivités 2019 : Fête locale et Grand Saint Jean,
- L'enquête publique pour l'Asa Aqua Fontedit est en cours,
- Le bulletin municipal N°10 sera distribué fin juin en même temps que celui de la Com. Com. les Avant Monts,
- En raison de l'alerte canicule la salle Chemin de Ronde est climatisée et ouverte au public,
- L'appel d'offres pour la station est en cours par le biais du SI Mare et Libron.

La séance est levée à 20h20.

Fait à Autignac, le 27 juin 2019

Le Maire

Jean-Claude MARCHI